

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2926

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public métropolitain d'une parcelle non cadastrée située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2926**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public métropolitain d'une parcelle non cadastrée située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon a demandé à la société SNC LNC Yoda Promotion, gérée par Les nouveaux constructeurs, d'acquérir un terrain nu d'une superficie de 36 m². Cette dernière a répondu favorablement.

Ce terrain est situé au droit du projet de construction d'immeubles d'habitation, sis 60 rue Vaillant Couturier à Vénissieux, porté par ladite société. Il ne présente pas d'intérêt pour le cheminement piéton ni pour le domaine public de voirie.

Il n'est pas cadastré et appartient au domaine public non routier de la Métropole.

Pour mener à bien la cession, il convient préalablement de constater la désaffectation de l'usage public et de prononcer le déclassement du domaine public métropolitain.

Ainsi, la désaffectation a été constatée par huissier et, en conséquence, le déclassement peut être prononcé.

Le terrain ayant réintégré le domaine privé de la Métropole, il peut être cédé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public métropolitain de la parcelle non cadastrée de 36 m² située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé à Vénissieux.

2° - Intègre l'emprise susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312015-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
